

N°CC/46/6.4/2022-131

DECISION COMMUNAUTAIRE

ZAC de Beaulieu, Commune de Monteux - Constat d'huissier réalisé par Maître Dominique MAZIERE, huissier de justice à Carpentras

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/46/5.4/21.03.2022-5 du 21 mars 2022 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un huissier pour constater l'affichage réglementaire de l'autorisation d'urbanisme pour le changement de destination du bâtiment situé 1 200 Chemin de la Sorguette à Monteux, en centre technique communautaire.

VU le devis adressé à la Communauté d'Agglomération en date du 19 octobre 2022 par la SCP MAZIERE Dominique, huissiers de justice à Carpentras ;

DECIDE

Article 1^{er} : que Maître Dominique MAZIERE, huissier de justice à Carpentras (84200), 78 Boulevard de Souville BP 20128 ; procèdera au constat d'affichage de l'autorisation d'urbanisme concernant le bien situé 1 200 chemin de la Sorguette à Monteux.

Article 2 : les frais d'huissier s'élèveront à un montant total de 322.37 € HT soit 387.20 € TTC pour 3 passages sur la période de 2 mois

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette prestation seront inscrits à l'article 6226 du budget annexe « collecte et traitement des déchets » de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat.

Monteux, le 20 octobre 2022

Président,

Christian GROS,
Président de la Communauté
d'Agglomération
« Les Sorgues du Comtat »



Acte exécutoire

Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :

Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :

Envoyé le : 24/10/2022

Affiché le : 24/10/2022



REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2022

SCP MAZIERE Dominique & Associés
Appréhension des biens des associés
SAN MARTINO Laura
09 RR=084-248400293-20221020-2022_131-RR

78 Boulevard DE SOUVILLE BP 20128

84200 CARPENTRAS Cedex

☎ : 04.90.63.01.88

✉ : scp.philippe.vigne@huissier-justice.fr

☎ : 04.84.88.15.28

🏠 : www.scp-vigne-maziere.fr



Paiement par carte bancaire

**COMMUNAUTE DE COMMUNE LES SORGUES
DU COMTAT
340 Boulevard d'Avignon
BP 75
84170 MONTEUX**

Référence Etude : V – 24368
COMMUNAUTE DE COMMUNE LES SORGUES DU COMTAT C/
CONSTAT

A CARPENTRAS, le 19 octobre 2022

OBJET : devis constat affichage PC

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à votre sollicitation, voici ma proposition tarifaire pour la réalisation d'un procès-verbal de constat d'affichage d'un PC (3 passages sur la période des deux mois) sur le site 1200 Chemin de la Sorquette à Monteux :

	H.T.
procès-verbal de constat	315,00
Taxe transport	7,67
Sous-total :	322,67
TVA 20%	64,53
Total TTC :	387,20

Dans l'attente du bon de commande,

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Maître Dominique Mazière

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.
Etude ouverte le lundi mercredi vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et le mardi jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.
Domiciliation bancaire : CAISSE DES DEPOTS - IBAN : FR 38 40031 00001 0000177050V 47 CDCGRFP
Numéro de TVA intracommunautaire : FR81383119856

« Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
Pour exercer ce droit, veuillez envoyer un courrier à l'adresse de l'Etude.

Dans le cadre de notre démarche qualité, les communications téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées.»
Etude déclarée au CIL mutualisé sous le numéro : 1660